



PREJ : VERS UN EPUISEMENT PROFESSIONNEL GENERALISE !

Le Syndicat Force Ouvrière Justice était en visite sur certains PREJ franciliens et a été reçu en bilatérale avec **la chefferie de l'ARPEJ** de Paris, le jeudi 27 mars 2025. Dès notre prise de parole, il était impératif de faire état **des nombreux constats** que nous avons relevés. Il était temps de pointer du **doigt les dysfonctionnements et les insuffisances qui perdurent**, ainsi que **les revendications légitimes** qui émergent des agents sur le terrain.

Nous avons échangé avec **des personnels exténués par une charge de travail insupportable**. Il est urgent de mettre en œuvre **des mesures concrètes pour concilier vie professionnelle et familiale**.

Constats alarmants :

- **Charge de travail excessive** : Actuellement, **la couverture des PREJ est de 50 %**, et les **réquisitions augmentent de manière significative**. Cette situation impacte gravement le fonctionnement des PREJ, qui opèrent à flux tendu. **Les gros procès simultanés sans concertation avec l'administration pénitentiaire** exacerbent encore cette surcharge de travail. La sollicitation d'autres Directions Interrégionales en renfort est une réponse insuffisante face à cette crise.
- **Mise en œuvre des mesures de sécurité** : Notre organisation a regretté que le futur déploiement **des Escorte de sécurité Renforcée (ESR)** sur les PREJ 91/94/77 se fasse à **effectif constant**. Nous exigeons des moyens supplémentaires et une réévaluation de cette approche pour garantir **la sécurité de tous**. Nous veillerons à ce que la mise en place des ESR se fasse correctement et efficacement avec une formation à la hauteur afin d'assurer la protection de nos agents et des convois.
- **Conditions de travail précaires** : Nous avons dénoncé le placement inadéquat de certains agents sur des postes non adaptés, que notre organisation qualifie « **agents canapés** » ou des établissements de proximité. Cette situation est inacceptable et doit être corrigée rapidement au regard de la précarisation des effectifs des PREJ.

Revendiquer l'équité et la logique :

Nous avons été entendus sur plusieurs points, **notamment la réduction des mandats d'amener** en lien avec la DAP et les autres DI. Cependant, nous demandons des réponses concrètes et rapides sur les sujets suivants :

- **Application du plan d'équité** : Les **absences justifiées** et longues doivent être traitées de manière **juste et équitable**, sans pénaliser les agents concernés. Nous avons rappelé l'importance de la nouvelle doctrine ESP sur les conditions motivées qui encadrent une suspension ou le retrait des habilitations.
- **Suivi des agents en arrêt** : Le retour des agents après de longs arrêts doit **être encadré rigoureusement**. Le chef de service doit orienter ces agents vers **la médecine de prévention pour garantir leur aptitude à reprendre des missions armées**.
- **Formation et équipement** : Le déploiement **des holsters cuisses** et d'autres matériels sont toujours en attente sur certains PREJ ce qui est incompréhensible.

Force Ouvrière Justice a rappelé avec détermination le respect du protocole dans son intégralité qui a été signé à la suite du drame d'Incarville qui a coûté la vie à deux des nôtres et blessés trois autres grièvement. Notamment sur la généralisation de la visioconférence.

Le syndicat Force Ouvrière Justice attend des engagements clairs de la part de la direction pour répondre à **nos revendications**. Il est temps d'agir avec logique et cohérence dans la gestion des PREJ. Les agents méritent **un traitement juste et respectueux de leur engagement quotidien**.

Nous demandons au Directeur Interrégional de mettre à l'ordre du jour du prochain CSA dans sa formation spécialisée la situation des PREJ placée sous son autorité.

